

**Rapport de la commission ad'hoc concernant le préavis municipal No. 21/07 : demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Frs. 534'000.— en vue de l'aménagement routier aux abords du nouveau collège au lieu-dit « Derrey le Motty »**

Au Conseil Communal de et à Cugy  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en référence s'est réunie à 4 reprises. Nous tenons à remercier M. le Municipal Olivier Pétremand et M. le technicien communal Luc Gindroz pour leur disponibilité.

Elle est formée de :

- Mme Liliane Calame
- Mme Valérie Seivel
- M. Thierry Auberson
- M. Alexandre Gallandat
- M. Pierre Galicchio

### **Préambule**

Nous tenons à vous informer que notre commission souhaite que les aménagements prévus dans ce préavis soient **LA** référence pour le reste des aménagements du village.

La commission ad hoc a été attentive aux problèmes de sécurité aux abords du collège ainsi qu'au concept de réalisation. Le périmètre du collège ne faisant pas partie de ce préavis, nous regrettons de ne pas pouvoir intervenir sur cette parcelle. Nous aurions souhaité une approche plus globale de la sécurité routière.

### **Projet**

Sur la base du projet d'ingénieurs en circulation Transitec SA, la commission ad hoc a demandé à la Municipalité de préciser au moyen d'un plan à l'échelle les principes de réalisation des aménagements routiers ainsi que son mobilier urbain. Les images intégrées au plan permettent de se faire une vision réaliste du projet (voir plans et photos annexés).

Suite à notre inquiétude concernant les raccords des chemins de la Combe et de la Chavanne sur la rue du Village, Monsieur Pétremand nous a informés que les marquages provisoires seront réétudiés lors du préavis d'aménagement routier de la rue du Village. Nous souhaitons que des contacts préalables soient pris avec les propriétaires des parcelles no 88 et 9 en vue d'une éventuelle expropriation afin d'élargir la chaussée pour créer les trottoirs définitifs.

### **Aménagements**

#### **Trottoirs :**

La commission souhaite que les trottoirs soient réalisés selon la photo annexée, soit une rangée de 2 à 3 pavés surélevés, contrairement à la cunette évoquée par la Municipalité. En effet, cette solution engendrerait des problèmes de gel en hiver, de plus grands risques de chute pour les 2 roues ainsi que pour les piétons.

#### **Marquages :**

Ils seront aménagés de manière définitive dans le futur préavis de la rue du Village.

#### **Candélabres :**

Voir photo annexée.

### Propositions de la commission ad hoc :

- 1) Nous souhaitons la pose de bornes en granit (voir photo annexée) pour limiter la vitesse des croisements et pour sécuriser le trottoir et les traversées surélevées.
- 2) Nous souhaitons la pose de 2 traversées surélevées, 1 à l'intersection des chemins du Verger et de la Chavanne et l'autre au chemin de la Chavanne au niveau du dépôt de M. Emile Martin (passage du trottoir d'un côté à l'autre de la chaussée).
- 3) Dans le but d'agrémenter de verdure les abords de nos chaussées, nous souhaitons la pose de quelques arbres qui seront implantés sur la ligne de pavés délimitant le trottoir afin de ralentir la circulation et d'harmoniser le paysage.
- 4) Avez-vous pensé aux Belô ?

### Descriptif et coût des travaux

Nous sommes conscients que les propositions précitées vont quelque peu augmenter le budget de ce préavis. Par exemple, l'estimation de M. Pétremand pour l'installation complète d'arbres et de grilles décoratives est d'environ Frs. 6'000.--/pièce.

Le budget présenté dans le préavis n'a pas encore fait l'objet de soumissions. Nous souhaitons que la somme définitive attribuée soit égale ou inférieure au montant du devis.

Nous avons tenu à avoir la confirmation, tant par M. Pétremand que par M. Gindroz, que le suivi du chantier n'entraînera pas une surcharge de travail du bureau communal et de ce fait une accumulation d'heures supplémentaires.

### Amendements


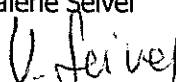
- 1) Nous souhaitons la pose de bornes en granit pour limiter la vitesse des croisements et pour sécuriser le trottoir et les traversées surélevées.
- 2) Nous souhaitons la pose de 2 traversées surélevées, 1 à l'intersection des chemins du Verger et de la Chavanne et l'autre au chemin de la Chavanne au niveau du dépôt de M. Emile Martin (passage du trottoir d'un côté à l'autre de la chaussée).
- 3) Dans le but d'agrémenter de verdure les abords de nos chaussées, nous souhaitons la pose de quelques arbres qui seront implantés sur la ligne de pavés délimitant le trottoir afin de ralentir la circulation et d'harmoniser le paysage.
- 4) Augmentation du budget du préavis de Frs. 35'000.— pour financer les amendements précités.

### Conclusion

Suite aux études Transitec des années 2002 et 2004, la commission ad hoc se réjouit de voir enfin prendre forme les aménagements routiers de notre village. Après avoir reçu les compléments d'informations demandés, la commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis et ses amendements tels que présentés.

Fait à Cugy le 27 août 2007

Liliane Calame Valérie Seivel

Thierry Auberson Alexandre Gallandat Pierre Gallicchio

